

Campagne du printemps pour les étudiants

La **campagne du printemps pour les étudiants** est en vigueur du **3 mars au 2 juin 2025** (la « Période de l'offre »)



Pour être admissible à la campagne du printemps pour les étudiants, vous devez répondre à l'un des deux critères suivants :

- être un **étudiant qui réside au Canada** et qui ouvre l'un des comptes suivants dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur bmo.com pendant la Période de l'offre;
- être un **étudiant étranger** qui ouvre un compte de chèques principal en dollars canadiens associé au programme Pratique dans le cadre du programme pour les étudiants étrangers avant l'arrivée (Le « **Compte ouvert avant l'arrivée** ») et qui active son Compte ouvert avant l'arrivée en tant que compte de chèques pour étudiants (défini ci-dessous) pendant la Période de l'offre.

Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements sur l'offre et **les modalités**.

Renseignements sur l'offre

- 1 Prime en argent de 125 \$ et une (1) pizza par mois pendant six (6) mois de pizza Domino's^{MD}** lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens ou activez votre Compte ouvert avant l'arrivée en tant que compte de chèques pour étudiants. Reportez-vous aux modalités de l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**.
- 2 Valeur estimative de 65 \$ en intérêt total** avec un taux d'intérêt promotionnel de 4,75 % (le « **Taux promotionnel total** ») sur un solde de 4 300 \$ pendant 120 jours lorsque vous ajoutez un Compte amplificateur d'épargne à votre compte de chèques pour étudiants. Reportez-vous aux modalités du **taux promotionnel sur le compte d'épargne**.
- 3 Taux de remise allant jusqu'à 5 %** au cours des trois (3) premiers mois, **ce qui peut représenter jusqu'à 125 \$ de remise en argent** avec une nouvelle carte Mastercard^{MD}* BMO Remises pour étudiants. Reportez-vous aux modalités de l'**offre liée aux cartes de crédit**.
- 4 Prime allant jusqu'à 350 \$** lorsque vous ouvrez et provisionnez un compte de placement en ligne auprès de Placements autogérés de BMO Ligne d'action*. Reportez-vous aux modalités de l'**offre de placement en ligne**.

Modalités

✓ Offre liée au compte de chèques pour étudiants

Pour être admissible à l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et être inscrit à temps plein dans une université, un collège ou un établissement de formation professionnelle au plus tard le **2 juin 2025**, et suivre les quatre (4) étapes suivantes :

- 1 Ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens associé au programme Performance ou Privilège dans le cadre du du programme de services bancaires à frais réduits pour étudiants (le « **Programme à frais réduits admissible** ») [un « **Compte de chèques pour étudiants** »], ou activer votre Compte avant l'arrivée en tant que Compte de chèques pour étudiants d'ici au **2 juin 2025**;
- 2 Fournir une adresse courriel valide* au moment de l'ouverture d'un Compte de chèques pour étudiants ou de votre Compte ouvert avant l'arrivée. Si un courriel a déjà été fourni, aucune autre mesure n'est requise;
- 3 Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le Compte de chèques pour étudiants au plus tard le **2 juin 2025**;
- 4 Effectuer au moins **deux (2)** des transactions admissibles suivantes (définies ci-dessous) dans ou depuis le Compte de chèques pour étudiants** dans les **30 jours** suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants ou dans les **30 jours** suivant l'activation de votre Compte de chèques pour étudiants :
 - a. effectuer **deux transactions Virements INTERAC^{MDS}** sortantes ou entrantes d'au moins 50 \$;
 - b. **effectuer un (1) paiement de facture admissible** d'au moins 50 \$ à un bénéficiaire par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO; un virement de votre Compte de chèques pour étudiants à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un prélèvement automatique admissible; établir un (1) prélèvement automatique.
 - c. **établir un (1) prélèvement automatique.**

Transactions admissibles

- Envoyer ou recevoir deux (2) transactions Virement INTERAC^{MDS} (d'au moins 50 \$) dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants ou dans les 30 jours suivant l'activation de votre Compte de chèques pour étudiants.

- Effectuer un (1) paiement de facture (d'au moins 50 \$) à un bénéficiaire par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants ou dans les 30 jours suivant l'activation de votre Compte de chèques pour étudiants. Un virement de votre Compte de chèques pour étudiants à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un prélèvement automatique admissible.
- Établir un (1) prélèvement automatique (de n'importe quel montant), comme un règlement de facture par prélèvement automatique à un fournisseur de services (p. ex., abonnement ou adhésion à un centre de conditionnement physique) ou un prélèvement automatique pour une marge de crédit de BMO, et que la transaction s'affiche dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants ou dans les 30 jours suivant l'activation de votre Compte de chèques pour étudiants.

Exclusions

- Tous les autres programmes de services bancaires qui ne sont pas des programmes à frais réduits admissibles.
- À l'exception des clients titulaires d'un Compte ouvert avant l'arrivée, tous les autres clients qui ont déjà un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains ou un compte de chèques à intérêt en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « **Compte existant** ») ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Les clients qui ont fermé leur Compte existant entre **le 2 mars 2024 et le 2 juin 2025** et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques ne sont pas admissibles à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.
- Si des clients ouvrent un compte de chèques conjoint, aucune prime ne sera versée si l'un ou l'autre a un compte existant ou ferme son Compte existant pendant la Période de l'offre et ouvre un autre compte de chèques par la suite.
- **Si le compte de chèques est initialement ouvert comme un compte individuel** et qu'il est par la suite converti en compte conjoint avec un client possédant un Compte de chèques existant de BMO, aucune prime ne sera versée.

Autre

Limite d'une (1) offre liée au compte de chèques pour étudiants par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes admissibles au cours de la période de l'offre, vous serez admissible à une (1) seule offre liée au compte de chèques pour étudiants. Les clients qui sont cotitulaires d'un compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un compte conjoint sont admissibles à une (1) seule offre liée au compte de chèques pour étudiants et seul le client titulaire du Compte de chèques pour étudiants peut obtenir la prime.

La prime en argent sera versée d'ici au **31 juillet 2025**. Vous avez jusqu'au **30 septembre 2025** pour nous aviser si vous n'avez pas reçu de prime en argent, afin que nous puissions vérifier si vous êtes bel et bien admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants.

L'offre de pizza sera remise au moyen de codes promotionnels valides pendant **30 jours**. Le code promotionnel sera envoyé à l'adresse courriel que vous aurez fournie. Vous recevrez un code promotionnel pour une pizza par mois pendant six (6) mois à compter d'**août 2025**. Le code promotionnel unique est valide pour une seule utilisation; aucune substitution ne sera accordée. Limite d'un (1) code promotionnel par client, par commande. Le code promotionnel ne peut être échangé qu'en ligne. La pizza DOIT être commandée en ligne ET être récupérée au restaurant. Non valide pour la livraison.

Le code promotionnel est seulement valable pour une grande pizza avec une garniture. L'offre ne peut être combinée avec aucune autre offre ni aucun autre rabais. Le code n'a aucune valeur monnayable. Des frais s'appliquent pour les articles supplémentaires.

Les taxes applicables sont en sus. Offert dans les restaurants participants au Canada seulement. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les garnitures haut de gamme, les sauces, les fromages supplémentaires et les types de pizza spéciaux, y compris les pizzas Pan façonnées à la main, les pizzas Croustimince, les pizzas sans gluten et les pizzas Festin.

La valeur au détail de 98,88 \$, taxes en sus, d'une (1) grande pizza avec une (1) garniture par mois pendant six (6) mois est calculée en utilisant un prix national de 16,48 \$ par pizza, fourni par pizza Domino's^{MD}. Votre Compte de chèques pour étudiants doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment du versement de la prime. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants. Le Compte de chèques pour étudiants doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **2 juin 2026**. Les clients qui ferment leur Compte de chèques pour étudiants ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **2 juin 2026** ne seront plus admissibles à la prime. Si vous fermez le Compte de chèques pour étudiants ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la prime a été versée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de retirer la totalité de la prime du Compte de chèques pour étudiants ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé.

Cette offre liée au compte de chèques pour étudiants ne peut être combinée avec aucune autre offre ou promotion ni aucun programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement cité plus haut. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer l'offre liée au compte de chèques pour étudiants en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au compte de chèques pour étudiants ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.

Confidentialité

Les communications par courriel concernant l'offre de pizza Domino's^{MD} seront gérées par notre partenaire, ARM Marketing Inc., qui utilisera vos renseignements exclusivement aux fins du traitement de l'offre. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre liée au compte de chèques pour étudiants est réputé transmis le jour où il est publié sur son site Web.

✓ Taux promotionnel sur le compte d'épargne

Pour être admissible au **taux promotionnel sur le compte d'épargne**, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez au moment de l'ouverture du compte et, pendant la Période de l'offre, vous devez :

1 être admissible à l'offre liée au compte de chèques pour étudiants en répondant à tous les critères décrits dans les modalités;

ET

2 ouvrir un nouveau Compte amplificateur d'épargne;

ET

3 faire un dépôt dans le Compte amplificateur d'épargne. Pour connaître toutes les modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel, [cliquez ici](#).

À titre indicatif seulement, le calcul de la valeur estimative de 65 \$ en intérêts suppose ce qui suit :

- Un solde quotidien de fermeture de 4 300 \$ est maintenu tout au long de la Période de l'offre;
- Le Taux promotionnel total de 4,75 % est obtenu sur le solde de 4 300 \$ (le taux d'intérêt peut changer en tout temps, sans préavis; reportez-vous aux modalités de l'offre de taux d'intérêt promotionnel pour l'offre actuelle);
- Un solde de 4 300 \$ est maintenu pendant 120 jours.

Tout changement apporté au taux d'intérêt, au solde ou à la durée aura une incidence sur le montant des intérêts versés au compte.

Les intérêts sont calculés sur le solde quotidien de fermeture et versés le dernier jour ouvrable du mois. Les intérêts sont versés dans la même devise que le compte. Les taux d'intérêt sont calculés sur une base annuelle. Le Taux d'intérêt promotionnel s'applique aux soldes allant jusqu'à 1 000 000 \$. Les soldes supérieurs à 1 000 000 \$ pendant la Période de l'offre et tous les soldes après la Période de l'offre généreront des intérêts au taux officiel affiché dans n'importe quelle succursale de BMO et accessible en ligne à bmo.com/taux.

✓ Offre liée aux cartes de crédit

Pour être admissibles au taux de remise de 5 % offert en guise de prime de bienvenue dans le cadre de l'« **offre liée aux cartes de crédit** », les demandes de carte Mastercard^{MD*} BMO Remises doivent être reçues entre le **3 mars** et le **2 juin 2025**.

Le taux d'accumulation de 5 % s'applique aux achats admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (jusqu'à 500 \$ d'achats d'épicerie admissibles, jusqu'à 500 \$ de paiements de factures récurrents admissibles et jusqu'à 1 500 \$ de tout autre achat admissible, moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit) pendant la période de l'offre de bienvenue, jusqu'à concurrence de 125 \$ en points de remise. Voir les détails qui suivent :

- **Achats d'épicerie** : obtenez un taux de remise de 3 % sur la première tranche de 500 \$ des achats d'épicerie admissibles (chez les commerçants au Canada classés selon le code de catégorie de commerçant de Mastercard « épicerie et supermarchés » [CCC 5411]) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 2 % en prime sur tous les achats d'épicerie combinés au cours des trois (3) premiers cycles de facturation jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise sur les achats d'épicerie admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.
- **Paiements de factures périodiques** : Obtenez un taux de remise de 1 % sur la première tranche de 500 \$ des paiements de factures périodiques admissibles effectués chez des commerçants au Canada (définis comme des paiements effectués mensuellement ou de façon régulière et qui sont automatiquement prélevés par le commerçant dans votre compte de carte Mastercard BMO Remises) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 4 % en prime sur tous les paiements de factures périodiques admissibles au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 500 \$ de paiements. Vous n'aurez pas droit à un taux de remise en prime sur les paiements de factures périodiques qui correspondent également à des achats d'épicerie, de transport en commun, d'essence ou de recharge pour véhicule électrique décrits ci-dessus (classés selon un code de catégorie de commerçant de Mastercard) et qui sont assujettis aux règles de plafonnement du taux de remise en prime pour les achats admissibles d'épicerie, de transport en commun ou d'essence et de recharge pour véhicule électrique. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise en effectuant des paiements de factures périodiques admissibles pendant la période de l'offre de bienvenue.
- **Tous les autres achats** : Obtenez un taux de remise de 0,5% sur vos achats et un taux de remise supplémentaire de 4,5% en prime au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 1500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 75 \$ en points de remise sur les achats admissibles.

- L'offre de taux de remise de 5% est réservée aux nouveaux titulaires d'une carte Mastercard BMO Remises; les titulaires actuels et les anciens titulaires qui rétablissent un compte fermé, font un transfert de produit ou ouvrent un nouveau compte n'y sont pas admissibles. Limite d'une offre de prime par compte. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture de votre compte, tous les points de remise obtenus pendant cette période seront annulés. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

L'offre est assujettie aux modalités du programme de remise en espèces et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO.

✓ Offre de placement en ligne

La présente offre promotionnelle s'applique aux étudiants (ci-après désignés par « **vous** ») qui ouvrent et provisionnent un **compte Placements autogérés de BMO Ligne d'action admissible** (le « **Compte lié à la promotion** »).

Critères d'admissibilité

- 1 Ouvrez un compte autogéré associé à l'offre promotionnelle admissible au moyen du code promotionnel **SDCASH350**
- 2 Provisionnez au moins 1000\$ en nouveaux fonds nets dans le Compte lié à la promotion et maintenez ce montant jusqu'à la fin de la « **Période de détention** » (la Période de détention est indiquée ci-dessous).

La Prime

VOUS INVESTISSEZ	VOUS OBTENEZ
De 1000\$ à 4999\$	50\$
5000\$ ou plus	350\$

Types de comptes admissibles (autogérés seulement)

un compte autogéré de BMO Ligne d'action au comptant ou sur marge (individuel ou conjoint), un compte d'entreprise ou d'entreprise individuelle, un compte d'épargne libre d'impôt (CELI), un compte de régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou de fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), ou un compte de REER de conjoint ou de FERR de conjoint.

Dates importantes

Si votre compte est ouvert entre le 3 mars et le 2 juin 2025, vous aurez jusqu'au 30 juin 2025 pour le provisionner (la « Date limite de provisionnement ») et devrez conserver au moins 1000\$ jusqu'au 30 novembre 2025 (la « Période de détention »).

Traitement des primes

Si vous répondez à toutes les exigences décrites dans les présentes modalités, la prime sera versée dans le compte lié à la promotion :

- Au cours de la semaine du 8 décembre 2025

Autre

- L'admissibilité à cette offre est réservée aux nouveaux clients de BMO Ligne d'action qui ont un compte autogéré. Si vous avez déjà un compte autogéré, vous n'aurez pas droit à la Prime.
- Pour participer à cette offre, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et être inscrit à temps plein dans une université, un collège ou un établissement de formation professionnelle au moment de l'ouverture du compte.
- Limite d'une prime par client. Dans le cas d'un compte conjoint, seul le titulaire principal du compte aura droit à la prime.
- Pour connaître toutes les modalités de l'offre promotionnelle de placement en ligne, [cliquez ici](#).

Confidentialité

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur son site Web. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.



* L'adresse courriel que vous fournissez peut être utilisée par BMO pour vous envoyer de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, consultez la page bmo.com/confidentialite.

^{MC/MD} Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

^{MD†} Virement INTERAC est une marque de commerce déposée d'Interac Inc. Utilisée sous licence.

^{MD*} Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

^{MD*} Domino's pizza^{MD} et le logo modulaire sont des marques de commerce déposées de Domino's^{MD} IP Holder LLC.

BMO Ligne d'action Inc. est une société membre de BMO Groupe financier. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, y compris BMO Ligne d'action Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine.